

LA PARTICIPATION CITOYENNE A UCCLE





1

QUELQUES CLÉS POUR COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

La Commune est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. Cette proximité lui permet de mettre en œuvre des actions concrètes dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : état civil, action sociale, sécurité, enseignement, logement, aménagement du territoire, environnement, culture...

Afin de renforcer le dialogue et la collaboration entre élu(e)s et citoyen(ne)s, de nombreuses actions sont menées pour favoriser et encourager la participation citoyenne.

QUI GÈRE LA COMMUNE ?

Le Collège des Bourgmestre et Échevins représente l'organe exécutif de la Commune. Il regroupe le Bourgmestre, les Échevin(e)s et le Président du CPAS. Chaque membre du Collège détient un portefeuille de compétences. Le Collège se réunit de manière hebdomadaire pour prendre toutes les décisions relevant de la gestion journalière de la Commune. Les séances ne sont pas publiques sauf exceptions légales.

Le Bourgmestre est le responsable de la police administrative sur le territoire communal et est garant de la sécurité. En cas d'atteinte à l'ordre public, il peut adopter des ordonnances de police; il peut également prononcer la fermeture provisoire d'un établissement ou la suspension temporaire d'une autorisation. Le Bourgmestre a autorité sur les services de la police locale, en collaboration avec les autres bourgmestres réunis au sein du Collège de police pour la zone Uccle/Auderghem/Watermael-Boitsfort. Il est chargé de l'exécution dans sa commune des lois, des décrets ou des ordonnances de la Région ainsi que des règlements et arrêtés de l'Autorité fédérale.

La Secrétaire communale, nommée par le Conseil communal, est le premier fonctionnaire de la Commune. Sous l'autorité du Collège des Bourgmestre et Échevins, et avec l'appui du CODIR (comité de direction) et du Secrétaire communal adjoint, elle coordonne l'ensemble des services communaux regroupés en 10 départements.

Les 1.093 agents de la Commune mettent en œuvre les missions légales et les actions prévues dans la Déclaration de politique générale présentée en début de législature. Ils veillent à garantir l'accessibilité de tous et toutes à un service public de qualité.

Le Receveur communal remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire de la Commune.

Le Conseil communal représente l'organe législatif de la Commune. Il est composé de Conseillers(ères) élu(e)s directement lors des élections communales qui ont lieu tous les six ans. Le nombre de Conseillers(ères) communaux(ales) dépend du nombre d'habitant(e)s de la commune. À Uccle, il y a 43 Conseillers(ères). Le Bourgmestre est de droit le Président du Conseil communal. Le Conseil communal peut élire en son sein un(e) Président(e) et son suppléant autres que le Bourgmestre.

Le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal (budget et comptes, règlements, conventions...) et procède à l'élection des Échevin(e)s, du/de la Bourgmestre, des Conseillers(ères) du CPAS et des Conseillers(ères) de police ainsi qu'à la désignation des Représentant(e)s de la Commune dans les ASBL communales et les intercommunales. À Uccle, le Conseil communal se réunit généralement le 4^e jeudi de chaque mois. Les séances du Conseil communal sont publiques, à l'exception du huis clos qui traite des questions de personnes. Les séances sont retransmises en direct via YouTube dont le lien est accessible sur www.uccle.be.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Tou(te)s les Ucclois(es) belges et européen(ne)s de plus de 18 ans peuvent voter aux élections communales. Les Ucclois(es) non européen(ne)s peuvent participer aux élections si elles/ils résident à Uccle depuis 5 ans.



2

LA DÉMOCRATIE LOCALE, COMMENT ÇA MARCHE ?

PLUSIEURS DISPOSITIFS LÉGAUX SONT PRÉVUS POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES CITOYEN(NE)S

Droit d'interpellation citoyenne

25 citoyen(ne)s âgé(e)s de 18 ans au moins, domicilié(e)s dans la commune d'Uccle, disposent, sur la base des conditions fixées par la Nouvelle Loi Communale, du droit d'interpeller les instances communales. L'interpellation doit être d'intérêt communal. Le Collège échevinal se prononce sur la recevabilité de la demande. La demande d'interpellation peut être introduite par courrier, par dépôt ou par courrier électronique auprès du Secrétariat central à secretariat@uccle.brussels.

Infos : www.uccle.be (> **Ma Commune > Participation Citoyenne > Participer à la vie démocratique locale**).

Médiation citoyenne

Conformément à l'article 317/3 de la Nouvelle Loi Communale, un groupe d'au moins 100 habitant(e)s de la commune, âgé(e)s de minimum 18 ans, peut s'exprimer auprès des autorités communales par le biais d'une médiation organisée par le Collège. La médiation citoyenne est une procédure de conciliation entre la Commune et des citoyen(ne)s, visant à parvenir à un accord ou à répondre à une problématique spécifique. La demande de médiation peut être introduite par courrier, par dépôt ou par courrier électronique auprès du Secrétariat central à secretariat@uccle.brussels.

Enquêtes publiques

L'enquête publique intervient dans des cas tels que la suppression d'un logement, l'atteinte à l'intérieur d'un îlot, la construction sur un grand terrain planté... Les demandes de travaux et aménagements de cette nature sont soumises à l'enquête publique dans le but d'informer et de consulter la population. Une enquête publique est signalée par des affiches rouges placées aux alentours du bien concerné. La durée de l'enquête est généralement de 15 jours. La consultation des plans et des règlements peut se faire au guichet du Service Urbanisme. Des explications techniques sur les dossiers peuvent être fournies par le personnel communal. Les citoyen(ne)s peuvent émettre

des observations et/ou des réclamations sur des projets en cours en adressant un courrier au Collège des Bourgmestre et Échevins. La Commission de concertation se réunit ensuite pour émettre un avis consultatif. Les participant(e)s à l'enquête publique peuvent assister à la séance publique de cette Commission de concertation et se faire entendre. La séance publique est également ouverte à toute personne qui n'aurait pas réagi par écrit pendant l'enquête publique. **Infos :** www.uccle.be (> **Vie pratique > Urbanisme > Enquête publique**).

Budget participatif

Cet outil de démocratie locale permet aux habitant(e)s de participer concrètement à l'amélioration de leur cadre de vie. Concrètement, tous les deux ans depuis 2020, une partie du budget communal est allouée à la

réalisation des idées proposées et votées par les citoyen(ne)s. Le processus se déroule en plusieurs étapes : dépôt des idées, analyse de la recevabilité par les services, soumission au Collège, présentation au public, vote par les habitant(e)s, information au Conseil communal et réalisation par la Commune des projets sélectionnés. Les projets proposés par les habitant(e)s doivent être localisés sur un espace communal, servir l'intérêt général et relever des compétences communales. Le budget estimé pour la réalisation du projet ne doit pas dépasser l'enveloppe totale allouée au budget participatif.

Infos : www.uccle.be (> **Ma Commune > Participation Citoyenne > Budget participatif**).



DEUX PROJETS LAURÉATS DU BUDGET PARTICIPATIF DE L'ÉDITION 2022

Aménagement du Parvis Saint-Pierre

Des bancs circulaires ont été installés et des arbres ont été plantés sur le Parvis Saint-Pierre pour embellir, végétaliser et rafraîchir cette place emblématique de la commune. Cet aménagement a rendu cet espace encore plus convivial.

Création d'un Repair café

Ce projet qui vise à lutter contre l'obsolescence des objets, et favoriser le recyclage, est aussi un créateur de liens. Ce Repair café est organisé un samedi par mois à la Ferme Rose depuis fin 2022 avec l'aide d'une dizaine de bénévoles.

LE SAVIEZ-VOUS ?
La Commune d'Uccle organise également des moments de rencontre, des consultations, et met en place des dispositifs qui permettent de prendre en compte vos avis et vos idées. Depuis 2019, un Service Participation Citoyenne existe et met en œuvre ou apporte son soutien à différents projets menés par les services communaux.



PLUSIEURS LEVIERS SONT PRÉVUS POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES CITOYEN(NE)S

La participation, ça commence par la communication !

"Ucclemonopinion" est une plateforme en ligne (<https://uccl.monopinion.belgium.be/>) utilisée pour consulter et informer les habitant(e)s sur les projets de la Commune incluant un volet participatif : aménagement de l'espace public, États généraux, Plan communal de Mobilité, Rencontres citoyennes

de quartier...

Les informations sur les actions et projets de la Commune sont

l'expertise locale des citoyen(ne)s. Les premières rencontres de quartier ont été organisées en 2018. Entre 2019 et 2024, 2 cycles de rencontres ont été organisés dans la commune. Les élu(e)s sont allé(e)s à la rencontre des habitant(e)s dans 9 quartiers de la commune. Les services réalisent un suivi des avis, propositions et demandes partagés par les citoyen(ne)s à cette occasion.

Lors des rencontres citoyennes de quartier organisées en 2023, une exposition a permis aux habitant(e)s de découvrir le suivi de leurs demandes et avis partagés en 2019-2020.

États généraux et États généraux de la jeunesse

Au cours de quatre soirées organisées en 2020-2021 à la Maison communale, les Ucclois(es) ont exprimé leurs besoins et leurs idées pour améliorer le cadre de vie, le vivre ensemble, la gouvernance, répondre aux défis environnementaux et sociaux ou dynamiser notre commune. Au cours de

ces soirées, 23 idées ont été co-construites par plus de 150 participant(e)s en groupes et avec les agents communaux. En fin de processus, les participant(e)s ont eu l'occasion de sélectionner les 10 recommandations prioritaires pour la commune.

Reconnaissant que les dispositifs de consultation générale touchent peu les jeunes, il a été décidé de créer un processus spécifique à leur attention. Ce processus de consultation des jeunes de la commune a été mis en place de 2020 à 2023. L'objectif de ce processus participatif était de s'adresser directement aux jeunes de 12 à 26 ans pour connaître leurs besoins et attentes vis-à-vis des pouvoirs publics locaux, de collecter des informations sur leurs priorités en tant que jeunes résidents d'Uccle et de faire émerger des pistes d'action relevant des compétences communales.

Assemblée citoyenne pour le Climat

Afin de co-construire le Programme d'Actions Climat avec les citoyen(ne)s, la Commune a mis sur pied l'Assemblée citoyenne pour le Climat (ACC). Cette ACC a été constituée via un appel à candidatures et un tirage au sort. Ses 30 membres ont proposé 13 actions ciblant le territoire et les habitant(e)s pour atteindre les objectifs du Plan Climat. Un important travail d'analyse a été effectué et a mobilisé l'ensemble de l'administration et le Collège. Les propositions ont été adaptées sur la base de leur faisabilité et des missions de la Commune. Au final, 10 actions ont été proposées et validées par le Collège des Bourgmestre et Échevins.

Cinq Conseils Consultatifs

La Commune a mis en place cinq Conseils Consultatifs pour permettre aux habitant(e)s de faire entendre leur voix dans leur domaine d'expertise ou d'intérêt : le Conseil Consultatif de la Personne en Situation de Handicap, le Conseil Consultatif Ucclois des Aîné(e)s, le Conseil Consultatif des Modes Actifs, le Conseil Consultatif de la Solidarité Internationale et le Conseil Consultatif de l'Égalité des Genres.

Infos : www.uccl.be (> Ma Commune > Participation Citoyenne > Participer à la vie démocratique locale > Conseils Consultatifs citoyens).

MY  **OPiNION**

également disponibles sur www.uccl.be, dans le magazine Wolvendael (<https://wolvendael.be/>) et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

Rencontres citoyennes de quartier

Ces moments de rencontre entre élu(e)s et habitant(e)s sont essentiels pour garantir une gouvernance inclusive et adaptée aux réalités du terrain, en mettant en valeur





3

LA PARTICIPATION CITOYENNE À UCCLÉ

QUELQUES CONSULTATIONS CITOYENNES

Plan communal de Mobilité (2020-2022)

Dans le cadre de la révision de son Plan communal de Mobilité (PCM), la Commune d'Uccle a impliqué ses citoyen(ne)s au cours de nombreuses séances d'information et de consultation. Le nouveau PCM, visant à améliorer la mobilité pour les 10 prochaines années, propose des actions concrètes pour améliorer le cadre de vie, sécuriser les

déplacements et équilibrer les différents modes de transport des habitant(e)s.

Aménagement de la place de Saint-Job (2020-2024)

Soucieuse d'offrir un aménagement de la place de Saint-Job qui réponde aux attentes de chacun(e), la Commune d'Uccle a initié un processus de refonte de ce vaste espace public en collaboration avec les riverains. Le réaménagement de la place sera réalisé en 2025-2030.

Réaménagement de l'ancien terrain de tennis au parc Montjoie (2024)

Le terrain de tennis, inutilisé depuis plusieurs années, a fait l'objet d'une nouvelle démarche participative. En mars 2024, la Commune a invité les citoyen(ne)s à exprimer leurs avis et suggestions à travers un sondage. De nombreuses propositions enrichissantes ont été prises en compte. Les idées recueillies ont été discutées lors d'un atelier participatif, permettant aux citoyen(ne)s de s'exprimer et de collaborer directement avec les responsables du projet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un incident sur la voie publique ? Avertissez-nous ! Fix My Street est une plateforme collaborative qui permet aux citoyen(ne)s de signaler les problèmes dans l'espace public, comme des nids-de-poule, des lampadaires défectueux ou des dépôts clandestins. Cette application vous permet de suivre chaque étape de la résolution de l'incident.

VIE DE QUARTIER : LA COMMUNE VOUS SOUTIENT !

Subside Coup de Pouce projet Citoyen

Ce subside est destiné aux projets présentés par des comités de quartier, groupements de citoyen(ne)s et initiatives citoyennes, associations de fait ou ASBL. Ils doivent avoir pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Ucclois(es) et de renforcer les liens entre habitant(e)s dans une perspective de développement durable. Montants

disponibles : les projets visant un quartier (subside entre 300 et 1.000 €) et les projets destinés à l'ensemble des Ucclois(es) et inscrits dans la durée (subside entre 1.000 et 3.000 €). Deux appels par an permettent aux habitant(e)s de faire une demande de soutien pour leurs projets à la Commune.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DU SUBSIDE COUP DE POUCE



BabbelBike

L'ASBL BabbelBike organise des promenades à vélos pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap (adultes ou enfants), les personnes malades et les personnes isolées grâce à des tricycles électriques adaptés et aux bénévoles. Ces derniers offrent un moment de rencontre, de partage, d'échange et d'émotion entre générations différentes, un moment où "babbeler", papoter, en s'aérant au grand air et au milieu de la nature.

Cinécoq

Ce groupement de citoyen(ne)s organise des séances de projection en plein air de courts métrages belges de fiction, de documentaires ou de cinéma d'animation. Dans ce projet, porté par les habitant(e)s de la rue du Coq, chacun(e) contribue selon ses compétences ou ses envies, prolongeant la dynamique participative de la "rue réservée aux jeux". Les objectifs du projet sont de créer des moments de rencontre, d'apporter de la culture dans le quartier, de faire découvrir des films et de susciter des débats.



Subside de fonctionnement pour les comités de quartier

L'une des 10 recommandations prioritaires formulées dans le cadre des États généraux ucclois portait spécifiquement sur l'appui à apporter aux comités de quartier ucclois, notamment via l'octroi d'un subside de fonctionnement. Ce subside est maintenant une réalité ! Avec ce subside de fonctionnement, la Commune permet aux comités de quartier de disposer d'un petit budget (entre 300 et 500 €) pour qu'ils puissent couvrir une partie ou l'ensemble de leurs frais de fonctionnement.



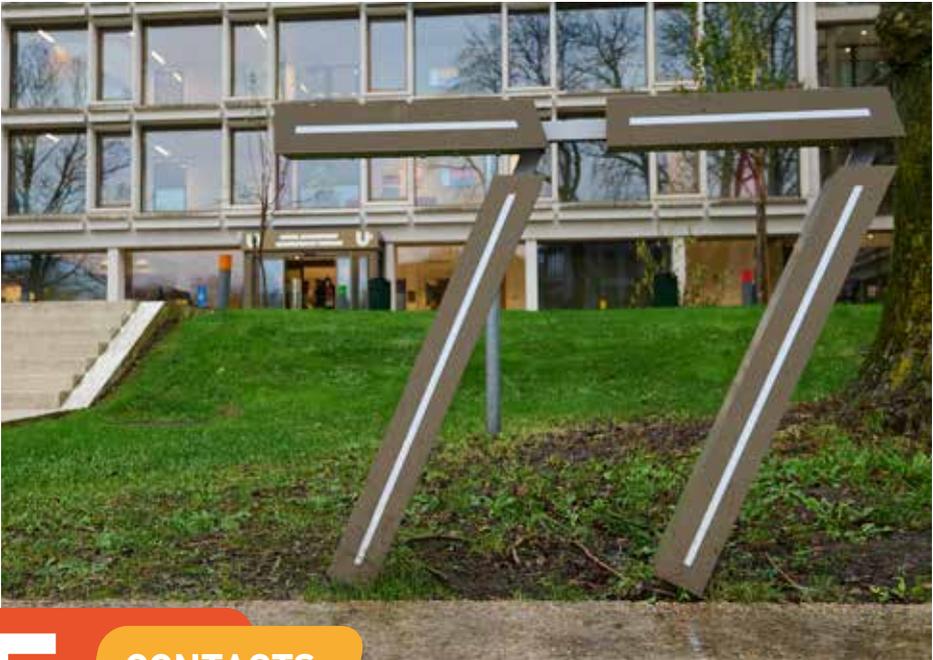
Prêt de matériel

Vous organisez une fête locale, un spectacle, une activité culturelle ou sportive et vous avez besoin de tables, de chaises, de tonnelles... ? Saviez-vous que le Service Prêt de matériel peut vous louer du matériel divers, et ce, sur la base du règlement en vigueur et en fonction des disponibilités ? Si vous êtes une association ou un collectif ucclois, vous êtes exonéré de tout frais pour un montant de 1.000 € par an.

4

VISITE DE L'ADMINISTRATION

Une fois par an depuis 2024, nous vous ouvrons les portes de l'administration communale. Au-delà des endroits habituellement accessibles au public comme les guichets et le rez-de-chaussée des bâtiments, les coulisses vous sont dévoilées : visite du Service Urbanisme, visite de la salle du Collège et du Conseil, visite du Service Population et visite technique du bâtiment.



5

CONTACTS UTILES

Service Participation Citoyenne : participationcitoyenne@ucclle.brussels

Cabinet du Bourgmestre : bourgmestref@ucclle.brussels

Secrétariat central : secretariat@ucclle.brussels

Prêt de matériel : pretdemateriel@ucclle.brussels

Service Urbanisme : info.urbanisme@ucclle.brussels



Cette brochure a été réalisée par le Service Participation Citoyenne d'Uccle dans le cadre de la Semaine européenne de la démocratie locale et avec le soutien de Brulocalis, Pouvoirs locaux.